

Distinguer les 2 types d'avenants :

- avenant simple sans nouvelle labellisation
- avenant avec labellisation (CMI ou CIPL)

Ce qu'il y a à saisir :

1. Faire passer la fiche du mode « **publié** » au mode « **brouillon** » : pour se faire, il ne suffit pas de cliquer sur « modifier », mais entrer sur un des TF, cliquer sur « modifier », sans rien changer et « valider », puis revenir à la page principale du projet ;
2. Les cases suivantes apparaissent alors : cliquer sur une des 2 cases en fonction du type d'avenant « **ajouter un avenant** » ou « **ajouter un avenant avec labellisation** »

Consultation de la fiche n°11 du projet B-PAC-85-SEVNAN

Publier

Sèvre nantaise
B-PAC-85-SEVNAN

Phase de Réalisation **1**

Brouillon

Restaurer les données de la dernière fiche publiée

Modifier

Ajouter un avenant avec labellisation **2**

Ajouter un avenant

Supprimer la dernière fiche publiée

Générer rapport détaillé (MS Word)

Générer rapport détaillé (PDF)

Générer rapport détaillé (OpenOffice)

Convention

Date de la convention 08/03/2013

Montant initial du projet (HT €) 2 726 832,66

Montant global initial du projet (€) 2 785 500

Commentaire général

PAPI complet qui suit un PAPI "couveuse"

Tableau de suivi

Consulter le tableau de suivi TFS

3. Pour un **avenant simple**, ça génère une nouvelle fiche (n° en haut), il faut mettre à jour :
 - les TF01 et TF02 avec les nouveaux montants ;
 - dans la « **phase de réalisation** », modifier la date de la convention et ajouter un commentaire (avenant vade le ...) ; les montants sont changés automatiquement via les TF1-2

Consultation de la fiche n°11 du projet B-PAC-85-SEVNAN

Publier

Sèvre nantaise
B-PAC-85-SEVNAN

Phase de Réalisation

Brouillon

Restaurer les données de la dernière fiche publiée

Modifier

Ajouter un avenant avec labellisation

Ajouter un avenant **3**

Supprimer la dernière fiche publiée

L'avenant sans labellisation n°3 du projet a été ajouté avec succès.

Convention

Date de la convention 08/03/2013

Montant initial du projet (HT €) 2 726 832,66

Montant global initial du projet (€) 2 785 500

4. Pour un **avenant avec labellisation**, l'ensemble des phases pré-labellisation, finalisation et réalisation sont à mettre à jour + TF01 et TF02 : **dont notamment**
 - la date d'examen de l'avenant ;
 - substituer l'avis de l'instance de labellisation
 - renseigner les nouvelles remarques/réserves
 - les « date d'examen courante » (passage en CIPL ou CMI de l'avenant) et « date de la convention courante » sont à mettre à jour, ce qui permet de remplir les cases ci-dessous (uniquement pour un avenant avec labellisation)
=> le projet doit être validé et publié jusqu'à la phase « réalisation »

Projets	Phase du projet	Statut de la fiche en cours	Code du projet	Nom du projet	Niveau de labellisation	Préfet pilote associé au projet	Nom du porteur du projet	Type de projet	Bassins concernés	Date d'examen initiale	Date d'examen courante	Date de la convention initiale	Date de la convention courante	Statut du projet	Montant global des actions labellisées en euro	Montant total de la participation de l'Etat en euro
	Réalisation	Publié	B-PAC-85-SEVNAN	Sèvre nantaise	Bassin	Vendée	EPTB de la Seèvre nantaise	PAPI	Loire-Bretagne	13/12/2011		08/03/2013		Contractual	2 965 500	1 297 300

5. « **Publier** » la fiche projet et, si le bilan annuel doit être fait, pensez à renseigner le TFS et enregistrer une situation projet (cf fiche dédiée)

Précautions :

- **attention :** la mise à jour dans SAFPA d'un avenant ne se fait que lorsque la **DGPR a validé l'avenant**, voire quand **la convention est signée** (et pas quand le dossier est déposé en préf ou en cours d'instruction) ;
- un avenant peut être créé uniquement lorsque le PAPI est en phase « réalisation » et « publié » ;
- il n'y a pas d'état « avenant » : pour voir si un projet a bénéficié d'un avenant, cela se voit dans l'historique et en traçant les évolutions dans les cases commentaire ;
- si le tableau TF02 est modifié suite à un avenant, les tableaux TFS faisant suite à cet avenant intègrent les actions et les coûts issus du nouveau tableau TF02 (prioritairement aux données du TFS renseigné pour l'année précédente) : vérifier qu'il n'y a pas de bug si évolutions dans les n° d'actions,...